



Paris, le 5 janvier 2022

L'APECITA est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation et les bilans de compétences



La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation et Bilans de compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la certification Qualiopi est une obligation légale pour tous les organismes réalisant des actions de formation ou bilan de compétences, pour le développement des compétences souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Suite à notre audit en octobre 2021, l'APECITA a été certifiée Qualiopi pour ses actions de formation et pour les bilans de compétences. Cette certification est un gage de qualité et de compétences pour l'ensemble de nos prestations.

Un audit de surveillance est prévu entre 14 et 22 mois après la certification. Et des audits de renouvellement auront lieu tous les 3 ans.

Gaëlle MAS

Siège national – Service Communication

1, rue du Cardinal Mercier - 75009 Paris • Tél. 01 44 53 20 21 • Mobile 07 76 05 22 36 • @ gmas@apecita.com



WWW.APECITA.COM

Association pour l'Emploi des Cadres Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture, l'Agroalimentaire, l'Environnement